



BAREMES DES HONORAIRES DE L'AGENCE

Avril 2023

TRANSACTIONS

		Montants TTC maximum à la charge de l'acquéreur	
Biens Immobiliers	moins de 100 000 €	Forfait 6 300 €	6% minimum
	de 101 000 à 150 000 €	Forfait 7 300 €	De 6,9 à 4,7% à charge acquéreur
	de 151 000 à 200 000 €	Forfait 8 900 €	De 5,7 à 4,3% à charge acquéreur
	de 201 000 à 250 000 €	Forfait 10 500 €	De 5,1 à 4,1% à charge acquéreur
	de 251 000 à 300 000 €	Forfait 12 100 €	De 4,7 à 3,9% à charge acquéreur
	de 301 000 à 350 000 €	Forfait 13 700 €	De 4,5 à 3,8% à charge acquéreur
	de 351 000 à 400 000 €	Forfait 15 300 €	De 4,2 à 3,8% à charge acquéreur
	de 401 000 à 450 000 €	Forfait 16 900 €	De 4,1 à 3,7% à charge acquéreur
	de 451 000 à 500 000 €	Forfait 18 500 €	De 4 à 3,6 % à charge acquéreur
	plus de 501 000 €	3,50%	
plus de 751 000 €	3,00%		
Terrains		6,00%	à charge acquéreur avec un minimum de 6300 € TTC
Fonds de commerce		10,00%	à charge acquéreur avec un minimum de 6300 € TTC

LOCATION SIMPLE

		Montants TTC maximum	
Frais de dossier	Toutes zones	30 €	à la charge du bailleur
Rédaction du bail	Zones tendues*	10 € / m ²	partagé 50/50 entre bailleur et locataire
	Autres zones	8 € / m ²	partagé 50/50 entre bailleur et locataire
Etat des lieux d'entrée	Toutes zones	3 € / m ²	partagé 50/50 entre bailleur et locataire
Etat des lieux de sortie	Toutes zones	3 € / m ²	à la charge du bailleur

LOCATION AVEC GESTION

A l'année ou de SEPTEMBRE à JUIN		
1 lot à gerer	6% des loyers encaissés	à la charge du bailleur
A partir de 2 lots à gerer	5% des loyers encaissés	à la charge du bailleur
SAISONNIERE		
Réservation via l'agence **	20% des loyers encaissés	à la charge du bailleur
Réservation via Airbnb	16% des loyers encaissés	à la charge du bailleur

* Zones tendues : Angoulins, Aytré, Châtelailon-Plage, Dompierre-sur-Mer, Lagord, Nieul-sur-Mer, Périgny, Puilboreau, La Rochelle, Salles-sur-Mer

**Réservation : sur Leboncoin, Amivac, site de l'agence , vitrine, etc...